

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 16

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

recrutement, notre Société a été conduite à fonder une organisation adéquate.

L'Assemblée approuva les démarches du Comité central et le chargea de persévérer dans la voie ouverte, et de s'entendre, à cet effet, avec l'Association suisse des architectes (*BSA*), l'Association suisse des ingénieurs-conseils (*ASIC*), l'Ecole polytechnique fédérale (*ETH*) et l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne (*EIL*), en vue de mettre sur pied le projet de règlement et de le transmettre au Conseil fédéral. Le Comité central pria encore les délégués de communiquer par écrit au Secrétariat leurs vœux éventuels. Si la question n'est actuellement pas aussi avancée que le Comité le désirerait dans l'intérêt de nos membres, il faut l'attribuer à la diversité des obstacles rencontrés.

L'Assemblée des délégués approuva encore à l'unanimité quelques modifications demandées, pour leurs statuts, par les Sections de Zurich, Genève et Schaffhouse, cela conformément à l'art. 29 c des Statuts centraux.

Enfin, elle décida, sur proposition de M. Grämiger et avec l'assentiment de M. Vischer, président, d'exprimer les remerciements de la *SIA* aux professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale, pour le désintéressement avec lequel ils ont collaboré, durant le semestre d'hiver 1932-33, à l'organisation des cours du samedi pour les ingénieurs mécaniciens et électriques.

4. *Assemblée générale*. — La cinquante-quatrième Assemblée générale aura lieu, les 8 et 9 septembre 1934, à Lucerne ; nous espérons y voir participer de nombreux membres de la *SIA*.

5. *Secrétariat*. — La vente des normes a un peu progressé dans le détail et, en particulier, en ce qui concerne les tarifs d'honoraires et les nouveaux règlements. Nous constatons avec plaisir une reprise d'activité à cet égard en Suisse romande. La vente a atteint, en tout, 109 465 formulaires allemands et 8284 français, outre 7320 normes allemandes et 1710 françaises.

L'écoulement des volumes parus de *La Maison bourgeoise* s'est tenu dans les limites habituelles ; seul, le volume XIX « Thurgovie » est moins demandé.

Durant l'année courante, le Secrétariat s'est fort occupé de questions d'application des tarifs d'honoraires ; il a eu à donner des renseignements et des préavis relatifs à l'interprétation des normes *SIA* ; ce qui s'est traduit, en particulier, dans les recettes inscrites aux comptes de 1933, sous IX « Divers ». La comptabilité a donné beaucoup de travail, compliquée qu'elle est par les comptes de détail. La correspondance a, de même, été considérablement accrue du fait des circonstances économiques et des nombreux devoirs qu'elles créent aux organismes techniques.

6. *Groupes professionnels*. — L'année écoulée n'a vu aucune assemblée des deux groupes : ingénieurs mécaniciens et ingénieurs de l'acier et du béton ; les quatre Commissions spéciales, instituées par ce dernier Groupe, n'ont de même déposé aucun rapport sur leur activité.

7. *Commission des Concours*. — D'entente avec le Comité central, la Commission a, par une mise en garde parue en octobre, avisé les membres de la *SIA* et du *BSA* de sa décision de publier, dans les organes de la Société, les noms des membres convaincus d'infractions aux règlements, et cela sans égards de personne ; cette manière apparaît désormais comme seule capable de réprimer les abus.

Des sanctions ont, en effet, été prises par le président de la Commission, M. Rybi, architecte, que nous remercions sincèrement de ses efforts. Le rapport du président, lu en séance annuelle de la Commission, le 16 décembre 1933, a dévoilé une série de manquements et détaillé les sanctions prises.

La Commission a dû, d'autre part, accepter la démission de son président et d'un de ses membres, M. Sulser, architecte. Ce dernier a été remplacé par M. Schäfer, architecte à Coire ; le nouveau président n'est pas encore nommé.

(*A suivre.*)

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central, du 6 avril 1934, à Lucerne.

1. Admissions de nouveaux membres.

Par voie de circulation, du 7 au 21 mars 1934, ont été admis comme nouveaux membres MM. :

Section de Bâle : Mock, Rudolf, architecte, Bâle ; Frey, Hans, ingénieur civil, Neue Welt. *Section de Berne* : Marti,

Alfred, ingénieur civil, Berne. *Section des cantons primitifs* : Wüest, Ernst, ingénieur civil, Nebikon ; Brunner, J.-Alfred, ing.-mécanicien, Lucerne. *Section de Winterthour* : Rüeger, Ernst, architecte, Winterthour ; Landolt, Rodolphe, ing.-mécanicien, Winterthour.

Dans la séance du Comité central, du 6 avril, ont été admis :

Section de Saint-Gall : Schmidheiny, Peter, ingénieur mécanicien, Heerbrugg. *Section du Valais* : Meyer, Charles, ingénieur civil, Sion. *Section des cantons primitifs* : Süss, Arnold, Masch.-Ingenieur, Kriens. *Section de Zurich* : Mäder, Hermann, ingénieur civil, Baden ; Steinemann, Alfred, ingénieur mécanicien, Oerlikon.

Démissions.

Section d'Argovie : Schmuziger, Arn., ingénieur civil, Aarau. *Section de Genève* : Rathgeb, Charles, ingénieur électricien, Genève. Reverdin, Francis, ingénieur civil, Genève. *Section de Winterthur* : Dolder, E., prof., ingénieur-mécanicien, Winterthur.

Exclus.

Section du Valais : Maxit, Joseph, ing.-forestier, Monthey. *Section de Vaud* : Boudry, Charles, ing.-mécanicien, Morges.

Décès.

Section d'Argovie : Ammann, Robert, architecte, Aarau. *Section de Berne* : Jeanmaire, Alfred, architecte, Biel ; Keller, Hans, ing.-mécanicien, Thoune. *Section de Genève* : Garcin, Henri, architecte, Genève. *Section de Neuchâtel* : de Perrot, Samuel, ingénieur civil, Neuchâtel. *Section de Zurich* : Zindel, Georges, ingénieur-électr., Kilchberg. *Membre isolé* : Hirsbrunner, Johann, ing.-topographe, Cheseaux. *Section de Saint-Gall* : Zollikofer, Hermann, Dr h. c. ing.-mécan., Saint-Gall.

2. *Protection légale des titres d'ingénieur et d'architecte*. Le Comité central prend note du fait que la Fédération des architectes suisses prendra une décision quant à sa participation au cartel, dans sa prochaine assemblée générale du mois de juin. Il décide d'attendre jusqu'alors avec sa requête au Conseil fédéral et, entre temps, d'étudier les propositions présentées par les sections après la dernière Assemblée des délégués et d'en tenir compte pour autant que possible dans les projets de règlement.

3. *Révision des normes pour les constructions en bois*. Il est décidé de procéder tout de suite à la révision des normes de la *S. I. A.* pour les constructions en bois, de façon à les mettre d'accord avec les nouvelles normes pour les constructions en béton et en acier. M. F. Hübner, ingénieur, est nommé président de cette commission et il est décidé de prier la commission de commencer immédiatement ses travaux de révision et de remettre ses propositions au Comité central d'ici au 31 décembre 1934.

4. *Assemblée générale 1934*. Le Comité central fixe le programme provisoire de l'Assemblée générale des 8 et 9 septembre, à Lucerne, d'accord avec le Comité de la section des cantons primitifs.

Les questions suivantes font encore l'objet de discussion sans qu'elles aient été liquidées définitivement : activité de l'architecte Linder de Stuttgart, participation de la *S. I. A.* à la Fédération européenne des associations d'ingénieurs, question de la Maison des ingénieurs et des architectes, concours de la fondation Geiser, etc.

Zurich, le 13 juin 1934.

Le Secrétariat.

Assemblées annuelles de l'Association Suisse des Électriciens et de l'Union de Centrales suisses d'électricité, à Aarau.

Le 7 juillet, l'Association suisse des Electriciens (ASE) et l'Union de Centrales suisses d'électricité (UCS) ont tenu leurs assemblées générales à Aarau, ville où l'UCS elle-même a été fondée, le 19 mai 1895.

L'Union de Centrales suisses d'électricité représente officiellement les intérêts de l'économie électrique en Suisse, qui contribue comme on sait pour 1,5 milliard de francs environ à la fortune nationale ; elle représente d'ailleurs, d'après ses statuts, l'économie électrique vis-à-vis des autorités et du

public. Il est vrai que son activité n'est guère visible à l'extérieur mais se concentre au sein de ses nombreuses commissions.

Après avoir expédié les points ordinaires à l'ordre du jour, ratification des comptes, etc., l'assemblée décida, sur la proposition de son comité, d'augmenter de 9 à 10 le nombre des membres de celui-ci, afin de donner aux petites centrales d'électricité l'occasion d'exercer une influence directe sur les affaires de l'Union ; ce nouveau membre a été proposé en la personne de M. *Sameli*, ingénieur, chef d'exploitation à Zollikon, tandis que M. le directeur *Trüb*, qui faisait partie du comité depuis 1925, a désiré s'en retirer maintenant et a été remplacé par M. le directeur *Frymann*, de Lucerne.

Pour donner suite à une suggestion faite à la dernière assemblée générale, l'assemblée d'Aarau adopta une nouvelle échelle des cotisations mieux adaptée aux capitaux investis des Centrales membres.

C'est à Zermatt qu'auront lieu les prochaines assemblées générales des deux associations.

L'assemblée générale de l'*ASE* fut ouverte à 15 heures. L'ordre du jour ordinaire ne donna pas lieu à des remarques spéciales ; il est cependant intéressant de souligner que la situation financière de l'*ASE* se présente favorablement, grâce à une administration économique, à l'activité croissante des institutions de contrôle et aux versements considérables pour amortir la dette de l'immeuble. Rappelons que l'*ASE*, fondée en 1889 dans un cadre très modeste est devenue aujourd'hui une des organisations techniques les plus considérables de la Suisse. Déjà bien avant que l'Etat puisse s'occuper de l'électricité et d'une législation y relative, l'*ASE* établit des prescriptions et des règles pour la construction et l'emploi d'appareils électriques, qui sont devenues déterminantes pour le développement de ceux-ci, non seulement en Suisse mais, à bien des égards, aussi à l'étranger. Lorsque l'extension de l'électricité nécessita l'intervention des lois dans ce domaine, le législateur se trouvait donc en présence d'un grand travail préparatoire qu'il put mettre à profit dans la loi sur les installations électriques, de l'année 1904. L'inspecteurat des installations à courant fort, fondé et entretenu par l'*ASE*, reçut alors les pleins pouvoirs nécessaires, puis les prescriptions sur les installations intérieures élaborées et publiées par l'*ASE* furent reconnues aussi officiellement comme le code des règles de la technique. Cet état de faits est précisé d'ailleurs dans les nouvelles ordonnances fédérales du 7 juillet 1933. Il est clair que ces règles, prescriptions et directives doivent constamment être adaptées aux progrès de la technique, ce qui implique un travail continu dans de nombreuses commissions.

Aux nominations statutaires, les 3 membres sortant du comité furent réélus à l'unanimité. Le nombre des membres du comité de l'*ASE* a été porté également à 10. L'assemblée a désigné comme nouveau membre M. *Dünner*, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, personnalité bien connue dont la collaboration sera très précieuse à l'Association. L'assemblée donna ensuite au comité l'autorisation de mettre en vigueur les « Directives pour la protection des bâtiments contre la foudre », revisées au cours de l'année dernière.

M. le Dr *Berger*, ingénieur de l'*ASE*, a fait une conférence accompagnée de projections lumineuses sur les progrès réalisés au cours des dernières années dans l'étude des orages et de la protection contre les surtensions. Il montra comment on a pu, à l'aide de l'oscillographe cathodique développé par ses soins, arriver à préciser les propriétés de la foudre et de quels moyens on dispose aujourd'hui pour rendre plus ou moins inoffensifs ses effets désastreux, du moins dans les grandes lignes de transport d'énergie des centrales d'électricité. Cette conférence très captivante a montré combien la commission de l'oscillographe cathodique, entretenue par l'*ASE* ainsi que par quelques centrales et maisons spécialement intéressées, s'occupe activement de ces problèmes difficiles, dont une bonne partie reste encore à résoudre.

M. *Charles Morel*, ingénieur au secrétariat général, fit, en français, une brève conférence intitulée : « La foudre et les bâtiments, recherches et expériences récentes, leur application aux nouvelles directives pour la protection des bâtiments contre la foudre ». A l'aide de projections lumineuses, l'orateur commenta quelques cas de coups de foudre spécialement

intéressants, puis donna un aperçu des innovations contenues dans les nouvelles directives et des considérations qui entrent en jeu pour combattre la foudre. Cet exposé fut intéressant aussi pour les non-initiés.

Le lendemain, 8 juillet, une soixantaine de membres des associations se rendirent en excursion à la centrale rénovée de Beznau de la Société des forces motrices du Nord-Est Suisse ainsi qu'au chantier de la centrale en construction de Klingnau, sur l'Aar inférieure.

Association suisse de technique sanitaire.

Conférence sur les eaux résiduaires.

Les 16 et 17 juin dernier, s'est réunie à Baden, sous la présidence du Dr *Ch. Fauconnet*, adjoint du directeur du Service fédéral de l'hygiène publique, une conférence organisée par l'Association suisse de technique sanitaire (*ASTS*) sur la question des eaux résiduaires en Suisse et à laquelle ont assisté près de deux cents personnes.

MM. les professeurs *Silberschmidt*, de Zurich, *Steinmann*, d'Aarau, président de la Société suisse de pêche et pisciculture, M. *Pelet*, inspecteur cantonal des eaux, à Lausanne, M. *Vouga*, inspecteur général de la pêche dans le lac de Neuchâtel, M. le Dr *Acklin*, à Zurich, M. *Steiner*, ingénieur-conseil, et M. le Dr *Surbeck*, inspecteur fédéral de la pêche, tous deux à Berne, ont présenté des rapports sur les divers aspects du problème des eaux usées et sur l'état actuel de la question en Suisse.

La discussion très nourrie qui a suivi la lecture de ces rapports a permis de constater que les points de vue et les intérêts très divers représentés au sein de l'assemblée sont parfaitement conciliables, pour autant qu'ils sont envisagés en toute objectivité et avec le bon sens nécessaire sur le terrain des intérêts généraux de l'ensemble du pays. La Conférence unanime a proclamé la nécessité de vouer sans retard une attention particulière au danger de contamination qui menace nos cours d'eau, dont bon nombre sont déjà gravement pollués, ainsi que l'a prouvé une enquête faite par la Société suisse de pêche et de pisciculture.

L'Assemblée a adopté les thèses que voici, proposées par M. le Dr *Surbeck* :

1. Mise au point des législations cantonales sur la lutte contre la pollution des cours d'eau, non pas seulement en vue de la protection de la pêche et de la pisciculture dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi fédérale sur la pêche, mais aussi en prenant en considération l'hygiène et l'ensemble des autres intérêts publics, notamment l'utilisation éventuelle des cours d'eau pour l'alimentation en eau potable, et les besoins de l'industrie.

2. Introduction dans les programmes de nos écoles techniques supérieures et moyennes d'un enseignement sur la question des eaux résiduaires et plus spécialement sur leur épuration et leur évacuation.

3. Création d'offices neutres de consultations et de renseignements sur les questions relevant du problème des eaux résiduaires.

4. Propagande par conférences, démonstrations, publications, etc., organisées systématiquement en vue d'éclairer l'opinion publique dans son ensemble sur l'importance de la lutte contre la pollution des cours d'eau.

BIBLIOGRAPHIE

Linoléum Giubiasco. (L'illustré de la S. A. du Linoléum, à Giubiasco). — Bureau central de vente, à Zurich.

Les deux derniers numéros de cette élégante publication contiennent des notes, illustrées, sur de récentes constructions, entre autres :

Maison moderne en bois, à Fribourg (architectes : Winckler et Cie S. A., à Fribourg). — Preventorium, aux Scieries d'Al-

beuve (architecte : M. G. Meyer, à Fribourg). — Bâtiment d'administration des Services industriels de Genève (architecte : M. F. Fulpius, à Genève). — Edifice commercial, place Pépinet, à Lausanne (architectes : MM. Dubois et Favarger, à Lausanne). — Les immeubles Montchoisy—Deux Parcs, à Genève (architectes : MM. M. Braillard et L. Vial, à Genève). — Société immobilière square Avenue de France—Maupas, à Lausanne (architecte : M. M. Bussy, à Lausanne). — Nouvelle école du quartier de l'Auge, à Fribourg (architectes : MM. Job, Genoud et Quony). — Home-école pour enfants, à Chesières (architectes : MM. Ch. Kalbfuss et C. Trivelli).

«Système nerveux des entreprises», par Jean Coutrot, ingénieur, Ecole polytechnique de Paris. Brochure (21/27 cm) 43 pages, 35 figures, 1934. Prix : 15 fr. franco. Delmas, éditeur, Paris.

Les chefs d'entreprise qui prodiguent leurs soins aux affaires courantes n'ont pas toujours le temps ni la documentation nécessaires pour s'occuper de la structure même de cette entreprise ; la structure seule pourtant peut assurer aux réactions de celle-ci l'automaticité et la souplesse qui économiseront ensuite la plus grosse part du travail de direction. Souvent, on croit aussi qu'une organisation suffisamment précise est quelque chose de compliqué et de coûteux qui risque d'alourdir et d'ossifier l'affaire à laquelle elle s'applique.

L'auteur démontre que, *sans ajouter une écriture supplémentaire* à celles qui sont toujours indispensables pour calculer la paie des ouvriers et le prix de revient des commandes, il est possible de prévoir, dans le plus grand détail, la succession des opérations industrielles ou administratives, leur coordination et leur contrôle. Il cite un grand nombre d'exemples empruntés à une pratique de l'organisation scientifique étendue aux industries les plus diverses. Il prouve enfin que, pratiquement, dans tous les cas, il est possible de doter une entreprise d'un véritable système nerveux, assurant dans le délai le plus court et avec le minimum de frais, les réactions les plus économiques et les plus salutaires aux événements quotidiens du dedans et du dehors.

Extrait de la table des matières. — Enregistrement et prévision, avantages. Schéma d'un planning. Champ d'application. Réalisation matérielle. Tableaux standards. Nécessité d'un planning pour les usines ne travaillant pas en série. Exemples d'application à différentes industries : bâtiment, filature, tissage, construction mécanique, transformation du papier, construction automobile, construction et réparation de wagons et locomotives, mines, verreries, entretien du matériel. Travaux administratifs et intellectuels, etc. Combinaisons de plannings. Déviations par rapport aux prévisions initiales. Cas difficiles. Cas faciles. Conclusions : organisation et outillage.

«Industrielle Kosten-Berechnung», Meine Vorgangs-Kostenberechnung — Genaueste Verteilung aller Kosten durch ihre laufende Zergliederung nach allen einzelnen Fabrikations-, Betriebs- und Vertriebs-Vorgängen. Die Weiterführung meines Platzkosten-Systems. Von Dr Jul.-H. West, Verlag für Wirtschaft und Verkehr, Forkel und Co., Stuttgart. — 428 Seiten (21 × 29,7 cm) einschliesslich 60 Vorlagen, Vordrucken und Mustern. Als Manuskript für eigenen Gebrauch in numerierten Exemplaren gedruckt. Ganzleinenband mit Vordruck-Heft RM 28.—.

M. West a condensé dans cet ouvrage les idées que lui a inspirées une expérience de 30 années, dans plus de 120 entreprises, sur le calcul des prix de revient et la «ventilation», objet de tant de controverses, des frais généraux.

Voici un résumé de la table des matières de ce livre qui abonde en exemples concrets, numériques, en modèles de comptes et de formules :

1. Falsche und richtige Kosten-Berechnungen. — 2. Grund-sätzliches über Preis-Berechnungen. — 3. Meine industrielle Buchführung. — 4. Gliederung der Kosten. — 5. Kosten-Buchführung. — 6. Kosten-Abschluss. — 7. Kosten-Auflösung. — 8. Die Preise. — 9. Herstell-Kosten. — 10. Waren-Zuschläge. — 11. Grundsätzliche Kostenberechnung. — 12. Verschiedene Industrien. — 13. Voll-, Beschäftigungs-Kostenberechnung. — 14. Not-Kosten-Berechnung. — Vordruckheft.

La cristallisation des métaux, par le Colonel N. T. Belaiew.

— Une brochure (13,5 × 21 cm), 128 pages, 75 figures. — Conférences de Métallurgie faites à l'Ecole Royale des Mines, Collège Impérial, sous les auspices de l'Université de Londres. Traduction française revue et mise à jour par l'auteur, en 1934, avec préface de M. Henry Le Chatelier, membre de l'Institut. — Editeur : Institut de Soudure autogène, 32, Boulevard de la Chapelle, Paris (XVIII^e).

On se trouve en présence d'un ouvrage magistral, écrit par un des plus grands maîtres actuels de la métallurgie et traitant la question de la cristallisation des métaux dans son ensemble, notamment des fers et des aciers. L'auteur traite, sous forme de conférence, et dans un style à la portée de tout ingénieur ayant de bonnes notions de métallurgie, les questions se rapportant à la cristallisation des métaux sous toutes formes, à partir de l'état liquide ou de l'état solide, ainsi que celle des eutectiques et eutectoïdes ; il termine par l'étude de l'équilibre structural des métaux à l'état solide. L'ouvrage est accompagné de très nombreuses images de structures de métaux. Il contient, entre autres, d'impressionnantes images de perlite à des grossissements atteignant jusqu'à 3500 diamètres. Il est enfin complété par des listes de références bibliographiques mentionnant 158 titres d'ouvrages et de mémoires différents.

La lecture de l'ouvrage de M. Belaiew est un réel plaisir pour quiconque s'intéresse au sujet traité ; c'est un ouvrage, qu'une fois lu, on met dans sa bibliothèque à la place des livres qui vous ont charmé et que l'on aime pouvoir retrouver. C'est là certainement le plus grand bien que l'on puisse dire aujourd'hui d'un livre nouveau.

A. Ds.

L'Office des Approvisionnements. Bulletin hebdomadaire du commerce et de l'industrie. Paris (17^e), 14, rue Brunel.

Publication très bien faite. Parmi les intéressantes « rubriques » auxquelles ce périodique vole son activité, le « Documentaire des approvisionnements » est consacré à une « étude objective, dénuée de tout caractère publicitaire, ayant uniquement pour but de documenter les lecteurs sur une catégorie déterminée de matériel ou de produits ».

CARNET DES CONCOURS

Résultats du concours pour l'étude des plans d'un Collège classique et l'aménagement de la propriété de l'ancien pénitencier à Béthusy, à Lausanne.

Premier prix : M. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne (Fr. 2800).

Deuxième prix : M. A. Laverrière, architecte, à Lausanne (Fr. 2500).

Troisième prix : M. Fréd. Hermann-Fierz, de Goumoëns-le-Jux, architecte, à Zurich (Fr. 2100).

Quatrième prix : M. A. Laverrière, architecte, à Lausanne (Fr. 1600).

Cinquième prix : M. Pierre Maurel, architecte, à Lausanne (Fr. 1000).

M. A. Laverrière obtenant déjà le deuxième prix ne peut, suivant les conditions du concours, toucher le quatrième prix qui était attribué à son projet « Virgile » (lettres rouges) ; aussi le projet classé en cinquième rang obtient-il le quatrième prix. Le cinquième prix revient alors au projet classé en sixième rang ; c'est celui de M. Jean Hugli, architecte, à Yverdon.

Concours d'idées pour l'étude de maisons d'habitation rationnellement électrifiées.

De concert avec des groupements industriels et économiques, le *Bulletin technique de la Suisse romande* se propose d'ouvrir un concours d'idées pour l'étude de maisons d'habitation rationnellement « électrifiées ».

Voir page 4 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.